



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 15 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à dix-huit heures quarante-cinq,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 9 février 2021

Présents : Mesdames : Monique ALLÈGRE, Catherine BLANC, Elisabeth BOMMEL, Lauriane MOINE

Messieurs : Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Jean Luc FAUCON, Marc GASSER, Vincent GOUDON, Fabrice PRAVE (arrivée à 19h05)

Absent excusé : Gilles SARACCO a donné pouvoir à Marc GASSER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
Frais de géomètre pour projet Dubourg	11	0	0	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil que 6 entreprises ont été consultées pour faire un relevé topographique intérieur et extérieur du tènement Dubourg, selon un cahier des charges fourni par le C.A.U.E.:</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean Pierre EPELY à Pierrelatte : 15 120 € H.T. – Délai 6 à 8 semaines- GEO-SIAPP à Pierrelatte : 12 700 € H.T. – Délai 30 jours- GEOVALLEES à Montélimar : 9 970 € H.T. – Délai 30 jours- L'ATELIER FONCIER à Valréas : 8 700 € H.T. – Délai 30 jours- Thierry BAUDET à Bollène : 12 700 € H.T. – Délai non précisé- EXALTE ingénierie à Allan : 7940 € HT Délai 4 à 5 semaines <p>Après étude des propositions, le Conseil municipal décide de retenir :</p> <ul style="list-style-type: none">- EXALTE ingénierie à Allan pour un montant de 7 940 € HT, sous réserve que les relevés fournis soient en format 3D- à défaut L'ATELIER FONCIER à Valréas pour un montant de 8 700 € H.T.



Eoliennes Roussas	11	0	0	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les promesses de Convention de Servitudes relatives aux conventions nécessaires à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien envisagé à Roussas. Les promesses concernent la parcelle : SECTION F836, LIEU-DIT Le village, à Réauville La société RES sollicite au nom des CEPE l'accord de la municipalité de Réauville pour utiliser et faire des travaux sur ces terrains.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve ce document,- autorise Monsieur le Maire à signer les documents mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte y afférent.
Délégation donnée au Maire pour la signature du document « autorisation d'accès dans le but du déploiement de la fibre optique » servitude ou droit de passage	11	0	0	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention d'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique, émis par le Syndicat mixte ADN basé à ALIXAN (Drôme). La parcelle communale concernée par ce tracé est la suivante : SECTION D613, 785a Chemin du Fraysse à Réauville Il demande au Conseil une délégation de signature pour cet acte d'engagement.</p> <p>Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le document mentionné ci-dessus ainsi que tout acte y afférent</p>

La séance est levée à 21h00.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 15 mars 2021** à 18h45

Le Maire
Norbert PERRIN